

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du LUNDI 18 JUIN 2018

Président : Jean Jacques **PECHBERTY**

Présents : Jean-Jacques **PECHBERTY**
Jean-Louis **EYROLLE**,
Patrick **TEYSSÉDRE**
Isabelle **ROUX**
Karine **LEMERCIER**
Marie-France **WAGNER**
Régine **REDON**
Cyril **LIAUZUN**
Dominique **VANOOSTHUYSE**

Excusés : Philippe **BOUCHER**, pouvoir à Isabelle **ROUX**
Philippe **DELVIT**

Secrétaire de séance : Jean-Louis **EYROLLE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H30.

FINANCEMENT ECOLE : CREDIT AGRICOLE

Monsieur Patrick **TEYSSÉDRE** fait le point sur les travaux de l'école ainsi que sur le financement, concernant le prêt de trésorerie accordé par le Crédit Agricole d'un montant de 220 000 €. Monsieur **TEYSSÉDRE** précise qu'il sera nécessaire de faire une demande d'apport de fonds partielle avant le 30 septembre 2018.

Un point complémentaire sur le fonctionnement de l'école et du périscolaire est fait par Monsieur Patrick **TEYSSÉDRE** et Monsieur Jean-Louis **EYROLLE**. Il sera nécessaire de créer une structure d'accueil loisirs sans hébergement (ALSH) de façon à bénéficier d'aides de la CAF.

MODIFICATION STATUTS FDEL :

Monsieur Le Maire explique le fonctionnement et les services apportés par la FDEL aux communes. Avec le nouveau contexte économique lié à la fourniture d'électricité notamment l'installation des bornes électriques pour le rechargement des voitures hybrides ou électriques, il devient nécessaire de modifier les statuts de la FDEL.

Le modèle de délibération proposée est lu par Monsieur Le Maire afin d'informer les membres du Conseil Municipal.

Après discussion sur les différents points du texte, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DOSSIER RGPD :

Le règlement général sur la protection des données à caractère personnel est applicable depuis le 25 mai 2018 (Règlementation européenne).

Monsieur Patrick TEYSSÉDRE et Monsieur Le Maire font le point sur ce dossier.

Chaque collectivité a l'obligation de s'assurer du contrôle de l'utilisation de ces données à caractère personnel. La commune peut donc se faire assister dans cette mission par un organisme tiers.

Des propositions de services pour cette mission nous ont été adressées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique ainsi que par notre fournisseur et prestataire informatique INDY SYSTEM.

Après analyse des deux offres, il apparaît plus opportun de retenir l'offre du Centre de Gestion. En effet, cet organisme gère l'ensemble de notre personnel du point de vue administratif, il a donc déjà connaissance de données personnelles concernant nos salariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire à désigner le CDG46 comme étant notre délégué à la protection des données, d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et autorise Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget.

DOSSIER FPIC :

Monsieur EYROLLE et Monsieur Le Maire font part au Conseil Municipal du courrier reçu de la Préfecture concernant le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales. Ce courrier précise que notre commune devra choisir le mode de perception de ce fonds en fonction de la décision de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors. Une délibération devra être prise pour procéder à une répartition alternative du prélèvement et/ou reversement dans un délai de 2 mois à compter de cette présente information.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Objet : DM N°1/2018 EX EMPRUNT SIVOM

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la dette due au SIVOM a été reprise par le Grand Cahors lors de l'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors du Grand Cahors en 2014, il convient donc de régulariser cette situation en inscrivant des écritures comptables.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2018

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
023	023				VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 492,47
67	673				AUTRES CHARGES EXCEPT.	1 492,47
Total						0,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 492,47
16	1641	OPFI			EMPRUNTS	1 492,47
Total						0,00

EGLISE :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'état de l'Eglise et particulièrement de la toiture côté Nord qui va nécessiter des travaux d'entretien ou de remise en état. Un point de la situation sera fait avec les artisans du secteur.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00